

Présidence : Serbie

## 861<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 13 septembre 2017

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 13 h 30

2. Présidente : Ambassadrice R. Ninčić

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1325 (2000) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES – LE RÔLE DU SECTEUR DE LA DÉFENSE DANS L'APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1325 (2000) »

– *Exposé de M. Z. Djordjević, Ministre du travail, de l'emploi, des vétérans et des affaires sociales de la République de Serbie*

– *Exposé de la générale de division T. L. Harris, commandante adjointe de la Force aérienne royale du Canada*

– *Exposé du Directeur du Centre de prévention des conflits, M. M. Peško*

Présidente, Ministre du travail, de l'emploi, des vétérans et des affaires sociales de la République de Serbie (FSC.DEL/214/17 OSCE+), générale de division T. L. Harris (FSC.DEL/209/17), Directeur du Centre de prévention des conflits, Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/210/17), Norvège, Croatie, Autriche (FSC.DEL/213/17 OSCE+),

Royaume-Uni, Slovénie (annexe), États-Unis d'Amérique, Turquie, Allemagne, Suisse, Arménie, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Italie)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/216/17 OSCE+), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/211/17), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Décision du Conseil de l'Union européenne, adoptée le 4 août 2017, à l'appui des activités de l'OSCE visant à réduire le risque de trafic illicite et d'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre et de munitions conventionnelles dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et en Géorgie* : Estonie-Union européenne (FSC.DEL/212/17), Directeur du Centre de prévention des conflits, Géorgie
- b) *Questions de protocole* : Serbie
- c) *Conférence sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité prévue à Washington, D. C., les 30 et 31 octobre 2017* : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Monténégro)

4. Prochaine séance :

Mercredi 20 septembre 2017 à 10 heures, Neuer Saal

---

**859<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 867 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE**

Madame la Présidente,

Je tiens à remercier nos collègues serbes d'avoir inscrit ce thème à l'ordre du jour à un stade aussi précoce de leur présidence du FCS. J'en suis d'autant plus heureux que la promotion de l'égalité entre les sexes est non seulement une priorité de la politique étrangère slovène mais aussi de notre politique de défense et de sécurité. En fait, c'est la seconde fois que notre Ministère de la défense est dirigé par une femme. Cela peut également être confirmé par le ministre, M. Djordjević, qui, dans ses fonctions précédentes, a accueilli il y a quelques mois à peine notre ministre, M<sup>me</sup> Katič, lors de sa visite officielle à Belgrade.

Outre ce qui a déjà été déclaré au nom de l'Union européenne, je voudrais souligner que la politique d'égalité entre les sexes a été encouragée dans les forces armées slovènes au cours des vingt-cinq dernières années. Elle est même déjà intégrée dans la politique actuelle de recrutement. Il en résulte que les femmes, qui constituent actuellement 16 % de nos effectifs militaires, sont présentes dans l'ensemble de nos forces, du niveau tactique au niveau stratégique, et occupent des postes décisionnels. Depuis le déploiement du premier contingent slovène en 1997, les femmes jouent également un rôle actif dans les opérations et missions internationales. L'année dernière, elles représentaient 9,5 % de notre personnel militaire et 21,7 % de nos effectifs de police à l'étranger.

Je mentionne ces chiffres avec un sentiment de satisfaction, non seulement en tant que diplomate slovène, mais aussi en tant que Président de MenEngage Network de l'OSCE. Comme vous le savez, ce réseau, qui a été mis en place à l'OSCE en 2012, cherche à mieux faire comprendre l'influence importante des hommes dans l'élimination de la violence sexiste et la dénonciation de toutes les formes d'inégalité. Par conséquent, permettez-moi d'affirmer, comme le représentant norvégien qui m'a précédé, que je suis moi aussi fermement convaincu que la présence de personnel masculin et féminin au sein des forces armées est essentielle. En effet, la diversité permet d'adopter une approche plus globale et la fusion des caractéristiques, capacités et compétences complémentaires des hommes et des femmes améliore l'efficacité des forces armées.

En outre, les situations que nous connaissons actuellement dans le domaine de la sécurité, notamment l'extrémisme violent, les catastrophes naturelles ou la question toujours actuelle des migrants et des réfugiés nous posent de nouveaux défis. En conséquence,

l'intégration des questions de genre peut également être considérée comme une passerelle vers des solutions efficaces pour la paix et la sécurité. À cet égard, je tiens à souligner le rôle important joué par l'OSCE et ses opérations de terrain dans la promotion d'une perspective de genre en matière de prévention et de règlement des conflits. J'ai donc jugé encourageante la déclaration de l'ambassadeur Peško en ce sens. Je profite également de cette occasion pour souligner une fois de plus, comme le représentant de l'Autriche précédemment, qu'il serait grand temps d'adopter un plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité à l'échelle de l'OSCE.

Enfin, je tiens à poser une question au général de division Harris. Nous savons que concilier vie professionnelle et vie privée peut être particulièrement contraignant pour ceux qui portent l'uniforme. Mais nous savons aussi qu'il s'agit d'une condition préalable importante pour parvenir à l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Comment font les forces armées canadiennes pour relever ce défi ?

Pour conclure, Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.